

Chanson vaudoise de 1815

Autor(en): **Rossat, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 28

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213181>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

publicité. Poursuivre des associations occultes, ouvrir des enquêtes, recevoir peut-être des délations, ne peut rentrer dans les vues de l'Académie.

En somme, le Conseil d'Etat a pensé que pour obtenir des étudiants, même des plus jeunes, le travail et l'application nécessaires aux études, il était plus fructueux de faire appel à leur dignité et à leur sentiment du devoir que de les entourer de prohibitions.

Ce que dit Louis Ruchonnet est la sagesse même.

CHANSON VAUDOISE DE 1815

La vieille chanson vaudoise que vous avez publiée dans votre N° 26, a été effectivement composée vers 1815.

Après la chute de Napoléon à Leipzig, en 1813, les patriciens bernois voulurent profiter du passage des Alliés en Suisse pour remettre la main sur les cantons d'Argovie et de Vaud, « le grenier et la cave de Berne » qui leur avaient été enlevés en 1803 par l'Acte de Médiation. Cette tentative échoua : les deux pays restèrent dès lors des cantons suisses, dont l'indépendance fut définitivement reconnue au Congrès de Vienne, par le Pacte de 1815.

Nous avons une foule de chansons relatives à cette époque troublée de 1803 à 1815 : les *Couplets historiques sur la révolution vaudoise* (1802), du Dr Mathias Mayor, l'*Hymne vaudois* (1803), du colonel Rochat, *Argovie et Vaud* (1813), sans oublier le *Canton de Vaud*, du doyen Curtat et la *Fête des quatorze* (1803), de Marindin.

La chanson en question a joui d'une grande vogue ; je l'ai même retrouvée dans un vieux chansonnier manuscrit de 1820, provenant du canton de Fribourg ; elle est très fréquente dans les chansonniers vaudois un peu anciens.

Votre correspondant la chante sur l'air : *Au clair de la lune* ; mais les paroles ont été primitivement écrites, si j'en crois un recueil manuscrit de 1811, sur l'air de : *Parlant pour la Syrie*, de la Reine Hortense. Pensant intéresser vos lecteurs, je vous en note ci-dessous la mélodie ; ce n'est pas l'air exact, mais un arrangement populaire, une adaptation un peu altérée, telle que me l'a chantée une vieille personne de Gryon.

L'a - nimal fé - ro - ce, Nommé l'am - bi -
tion, Par ses vu's a - tro - ces Sur no -
tre can - ton, Ce mons-tre, ce traî - tre,
Pu - bli - ait tout haut Qu'il é - tait le mai -
tre Du can-ton de Vaud. Vaud.

Chantées sur cet air, les paroles de cette chanson historique font une plus forte impression que sur : *Au clair de la lune* ; elles mériteraient de ne pas tomber dans l'oubli.

Vos lecteurs voudront-ils me permettre de leur rappeler que la « Commission des chansons populaires de la Suisse romande » poursuit toujours ses recherches, et que je recevrai avec vive reconnaissance, toutes les communications qu'on voudra bien me faire parvenir, et surtout les adresses des vieux chanteurs qui connaissent encore notre antique répertoire traditionnel.

A. ROSSAT.

OUNA CROUIE RÉJON

(Patois du Pays d'Enhaut.)

Lai a pou dé dzein qu'amoun bun paï chun que daïont. Mâ, quand lau fau paï lé j'impô, d'é oun' affère d'estra. Quindé dzor dèiant et quindé dzor apri, chon dé poute humeur quemun chon lau j'avai fé gran toir.

L'anhiana Chijon l'éthai dunche. L'avai portan on galé bun et d'arai pu paï chein ché féré teri pé l'orodé, mâ l'atteindai adi lo tré tôt déri momein. Lai fadai toparai adi l'ai pachâ, mâ, coumun l'anhiana d'avai la linvoua pouadeinte ché rêvundzivé avoué quotiè croue réjon.

L'aotro dzor, que fajai tant frai, la Chijon étai dein chon paido, aô bon tsau, que beyechai oun' écroualettâ dé café avouai la vejina.

— Ai, mon Diu, que fâ tot d'on cou la vejina. Aveja-vai chi pouro receveu que tracé chu la pllace pé ha cramena, chein pi avai dî metanné.

— Eh bun ! que fâ la Chijon. D'a perdu pas fauta dé metanné ; d'a adi ché man dein nouthré fouatté. (Le Progrès.)

L'âme de la tante Mélanie

TRÈS VÉRIDIQUE RÉCIT

Le 1^{er} janvier 1905 fut très froid ; vers le 4, le thermomètre remonta et la neige commença à tomber le 5, une neige très fine, très sèche.

J'étais depuis le 3, seul en mon chalet, en Valais, bien au chaud et pourvu de provisions et de lecture. Les voisins, pour se dégourdir les membres, battaient en grange ou fendaient du bois. Les femmes préparaient les mets pour célébrer le 6, le jour des Rois. L'on ne voyait personne sur la route du village, mais on entendait causer dans toutes les caves.

Le jeudi 5, mon souper expédié et quelques pipes fumées près du fourneau, j'avais fait ma ronde du feu dans les trois pièces du rez-de-chaussée et m'étais allé coucher au premier étage. Au bout de peu de temps, je fus réveillé en sursaut par un coup violent donné à la porte d'entrée.

Je saute vivement à la fenêtre et crie : « Qui est là, qu'est-ce qu'il y a ? »

— C'est moi, Jean-Marie, me répond-on, ouvrez vite ! Il y a un malheur d'arrivé !

Je fis de la lumière, me vêtis rapidement, et descendis ouvrir. Je vis, couvert de neige, mon proche voisin, Jean-Marie Tardy. Il entre en grelottant et je l'installe près du fourneau. Aussitôt il sort de dessous son broustou une bouteille de vin.

Je l'interroge sur le malheur arrivé, il hésite, bafouille, tortille son chapeau, verse un verre, trouve le vin trop froid et, enfin réchauffé, me raconte en français, mais surtout en patois, l'histoire abracadabrante que voici :

« Il y a un moment, moi et ma femme, avant d'aller dormir, on était en train, comme chaque soir, de dire le chapelet près de la fenêtre qui a vue sur vous, quand nous avons vu partir de N[°] un nuage rouge qui a traversé la vallée et est venu s'abattre sur votre propriété. Il a fait le tour de la maison et est entré dedans par la cheminée ou autrement. Moi et ma femme on a de suite compris que c'était l'âme de notre tante Mélanie, qui a été enterrée à N[°], qui venait se venger parce que vous aviez acheté la parcelle où est votre maison, parcelle qui était un héritage que ma femme a eu de cette tante Mélanie. On n'aurait jamais dû vous vendre, car à part la feuille qui nous revient, comme c'est convenu, cette terre n'avait pas de rapport. Ma femme m'a fait partir pour aller vous secourir, s'il en était encore temps, et comme vous n'avez pas de forte cave, j'ai apporté un demi-pot de muscat pour le cas où vous ne seriez pas bien gaillard. »

Je rassure Jean-Marie sur ma santé et je lui suggère que si quelqu'un a été fautif et doit être puni, c'est sa femme d'abord qui a vendu — et probablement beaucoup trop cher — d'où le remords, et lui aussi, Jean-Marie, qui a autorisé la vente et admis le prix demandé.

Jean-Marie n'est pas gris, comme cela lui arrive souvent, trop souvent. Il s'entête, pleure, et dit qu'il est arrivé à temps pour faire « en-sauver » l'âme qui, à cette heure, doit gémir dans les forêts de N[°], peut-être condamnée, pour sa mauvaise action, à couper du bois par ce froid et cette neige, et encore la veille des Rois.

Jean-Marie ne veut pas en démordre. Lui et sa femme « ont vu » le nuage rouge s'évanouir « dans » la maison.

Pendant que nous achevons de vider sa bouteille, abandonnant ce sujet pénible, je réfléchis sur cette aventure.

J'ai trouvé ! Ils ont bien « vu » ma lampe de ronde éclairant par trois fois les quatre fenêtres garnies de rideaux rouges, lorsque j'ai traversé, aller et retour, les trois petites pièces donnant de leur côté, à une centaine de mètres de leur chambre. La neige a aidé à l'illusion, le remords a fait le reste.

Je prends la lampe en main et en expliquant le phénomène, je pousse Jean-Marie Tardy dehors, je le place au nord de la maison, pendant que je refais ma ronde. Mais l'effet n'est plus le même, il est trop près et voit trop bien le détail des fenêtres. Il rentre, se colle au fourneau et me déclare que mon explication ne vaut rien, que je suis un incroyant, que je n'ai pas l'habitude des fables, qui sont la vérité des gens simples des campagnes. Le coup a manqué, grâce à Dieu et à leur bonne vigilance, mais ce n'est pas fini, me dit-il en terminant, vous y passerez un jour ou l'autre, et on vous trouvera dans volit, étranglé ou saigné. Pour lui, il veut aller s'enquérir auprès de son confesseur des pénitences que lui et sa femme auront à subir pour arranger les affaires.

Après avoir remercié Jean-Marie de ses bons offices, je le congédiai et m'en fus coucher.

Mais Jean-Marie qui, comme il le répétait à satiété, « avait plus travaillé que quiconque », ce qui, disait-il, lui donnait le droit de commander tout le « pia »¹, se grisait souvent. Et lorsqu'il était éméché, il laissait aller sa langue. Il raconta donc cette histoire de côté et d'autre et à sa manière. Il finit par enjoliver le récit. On sentait fortement le soufre lorsqu'il entra dans ma maison. « Il avait « vu » les pesées des doigts de la tante Mélanie sur mon cou et sans sa bouteille de muscat, je ne revenais pas à la vie. »

Et plus tard l'intervention de l'âme de la tante Mélanie causa la perte d'un chapeau, d'un cou-teau, puis de ses mitaines. Une nuit, cette âme lui persuada qu'il était dans sa chambre : il se déshabilla, plia soigneusement ses effets, et se coucha dessus. Or, on le trouva au bord du chemin, couché dans un ovale défoncé !

Peu d'années après, ce fut sans doute cette même âme qui, un jour qu'il taillait sa vigne, prit le sécateur et coupa le fil de la vie de Jean-Marie Tardy, à la place d'un serment du muscat qu'il aimait trop.

X.

¹ Le « pia » = la partie inférieure du village.

LO MACON

On boutequi que veindâi assebin dâo vin à pot reinvaissâ, avâi fé alliettâ dévant sa boute-qua : « Bon vin de Maçon à on franc la bouteille, verre compris. »

On vesin baillâ un franc à sa serveinta po ein allâ queri onna botollie ; mâ quand l'eut lo vin et que l'eut baillâ lo franc, la pourra serveinta, qu'avâi liaissu li-mêma cein qu'étaî écrit que dé-vant, restâve quie sein s'ein allâ.